

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission de
Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de
Maltraitements de l'arrondissement de Mons**

A.Gt 11-06-1999

M.B. 04-01-2000

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitements, notamment les articles 3, 5 et 7;

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Mons sur la proposition du Conseiller de l'Aide à la Jeunesse,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitements de l'arrondissement judiciaire de Mons, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

1° Le Conseiller et les Conseillères adjointes de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :

M. Jean-Marie Harvengt;
Mme Chantal Deurwaerder,
Mme Geneviève Isaac;

2° La Directrice de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Mireille Huysmans;

3° Les Juges de la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Annie Harvengt,
Mme Françoise Delplancq;

4° Les Magistrats du Parquet de la Jeunesse de l'arrondissement :

M. Daniel Poncelet, premier substitut,
Mme Françoise Mainil, substitut;

5° Un représentant de la Gendarmerie :

M. Jean-Luc Martin, capitaine commandant;

6° Un représentant de la Police Judiciaire :

M. Jean-Claude Pluvinage, commissaire;

7° Un représentant des équipes SOS-Enfants qui travaillent au sein de l'arrondissement :

Mme Sylvia Petit, assistante sociale,
M. Michel Gallez, psychologue,

8° Un magistrat du parquet spécialisé dans le traitement des dossiers de maltraitance à l'égard d'enfants :

Mme Marie-Christine Beauvois;

9° Une représentante des services de Police Communale organisant une section jeunesse :

Mme Colette Debrackeleer, assistante,

10° Le Président du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse :

M. Alain Gueritte;

11° Deux représentantes de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

Mme Daniella Miorin, inspectrice,
Mme Yvette Jonas, inspectrice;

12° Trois représentantes des CPMS - IMS :

Mme Jocelyne Maudoux, conseillère psychopédagogique,
Mme Martine Delsard, auxiliaire sociale,



-
- Mme Maryse Valfer, directrice IMS;
13° Une représentante des services de santé mentale :
Mme Régine Noël, directrice;
14° Une représentante du barreau de l'arrondissement :
Me Marie-Luce Pourbaix;
15° Une représentante des Centres Publics d'Aide Sociale :
Mme Bernadette Rousseau, responsable pédagogique.

Article 2. - M. Jean-Marie Harvengt, Conseiller de l'Aide à la Jeunesse, est désigné Président de la Commission.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 1999.

Bruxelles, le 11 juin 1999.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX